

Démarche : Préfecture 43 - Déclaration d'option pour le service national en cas de double nationalité franco-algérienne

Organisme : Bureau de la réglementation et des élections - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Accord franco-algérien du 11 octobre 1983 relatif aux obligations du service national

En application de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983, un droit d'option est accordé aux jeunes gens âgés de plus de 16 ans et de moins de 25 ans, possédant la double-nationalité franco-algérienne pour remplir leurs obligations militaires soit en France, soit en Algérie.

Cette déclaration d'option est obligatoire s'ils veulent effectuer leur journée d'appel et de préparation à la défense en France.

Pour plus d'information sur le recensement militaire et la journée d'appel et de préparation à la défense : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

Si vous opter pour la France, vous devez remplir la démarche en ligne.

1- Etat-civil

Nom de famille

Nom qui figure sur votre acte de naissance, ce nom est anciennement désigné sous le vocable de "patronyme"

Prénoms

Dans l'ordre de l'état-civil

Date de naissance

Lieu de naissance

Commune

Département

Pays

2- Coordonnées

Adresse complète

Adresse mail

Numéro de téléphone

3- Attestations et certificats

Engagement

Je certifie l'authenticité et la véracité des informations fournies.

Je sollicite la délivrance de la déclaration – Modèle n°106/140 « A », et reconnais avoir pris connaissance de l'avis ci-dessous.

Toute fausse déclaration est passibles des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal :

Article 441-6 : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (...).

Article 441-7 : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...);

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (...).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Fait le

4- Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déclaration – Modèle n°106/140 « A »

dûment remplie et signé par le demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité française en cours de validité

copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport

Préfecture 43 - Déclaration d'option pour le service national en cas de double nationalité franco-

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

ou la photocopie de votre livret de famille (pages des parents et page vous concernant)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité algérienne

copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Facture Engie, GDF ...

Si vous êtes majeur et habitez chez vos parents, joindre également une attestation d'hébergement et la copie recto-verso de la carte d'identité de l'hébergeant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de recensement délivrée par la mairie (signée par le titulaire)

ou tout document émanant de l'Établissement du service national portant le numéro d'immatriculation